

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL**  
**DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Séance du 19 juin 2024**

**Avis n°2024-12**

***Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant le renouvellement du plan de gestion (PDG) de la réserve naturelle régionale de Grande-Synthe : avis global intégrant la note de fonctionnement temporaire dans la perspective du futur plan de gestion 2026-2032***

La réserve naturelle régionale (RNR) de Grande-Synthe a été créée le 10 juillet 2015. Ses 174 hectares répartis en 3 secteurs (Grand-Prédembourg, Petit-Prédembourg et Puythouck ) présente une biodiversité importante entre la ville de Grande-Synthe et les complexes industriels alentours (raffinerie Total, Arcelor-Mittal).

Comme toutes les réserves naturelles, sa gestion opérationnelle a vocation à s'inscrire dans une stratégie globale d'intervention définie par un plan de gestion. L'article R332-43 du Code de l'environnement prévoit que ce plan de gestion soit soumis à l'avis CSRPN en vue de son approbation ultérieure par délibération du Conseil régional.

Le renouvellement du plan de gestion pour la période 2022-2026 a été présenté initialement au CSRPN lors de la séance du 15 mai 2024 par Marion Binet et Chloé Capelle du Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France gestionnaire délégué. Faisant le constat d'une carence partielle de gestion, qui s'explique par les conditions difficiles rencontrées compte tenu du contexte migratoire à proximité de la Manche (installation de camps de migrants, innombrables déchets laissés sur place, ...), le CSRPN a décidé lors de cette séance qu'il n'était pas en mesure d'émettre un avis sur le document présenté ; de surcroît avec deux ans de retard .

Dans le cadre d'une démarche constructive, compte tenu du contexte, le CSRPN a recommandé de différer le plan de gestion à la période suivante 2026-2032 ; l'enjeu étant de pouvoir rebâtir un plan de gestion sur des bases plus étayées que celles présidant au plan actuellement proposé. Ce nouveau plan sera à présenter au CSRPN en fin d'année 2025 afin de circonscrire la période de fonctionnement en mode dégradé aux seules années 2024 et 2025. Le CSRPN sera alors particulièrement attentif à la problématique de la gestion des déchets souillant les espaces naturels de la réserve

Cependant, afin de ne pas laisser le gestionnaire délégué sans encadrement durant cette période de transition, le CSRPN a proposé que le redressement progressif de la situation puisse être établi sur la base d'une note simplifiée de gestion temporaire en prenant en compte l'effectivité des possibilités offertes en situation post crise migratoire.

C'est cette note qui est présentée au CSRPN lors de la séance du 15 mai 2024 par Marion Binet et Chloé Capelle. Un débat a suivi cette présentation.

### **Avis du CSRPN**

Le CSRPN se prononce sur un refus de validation du plan de gestion 2024-2026. Il a émis en revanche un **avis favorable avec réserves** à la note simplifiée de gestion temporaire de la RNR de Grande-Synthe qui comprend, le descriptif technique des opérations de gestion et de suivi, leur planification en 2024 et 2025 et leur localisation sur fond cartographique.

Au regard des évolutions que revêt cette note vis-à-vis du plan de gestion présenté initialement, le CSRPN recommande (elles ne sont pas présentées par ordre hiérarchique) :

- d'être vigilant par rapport aux interventions de fauchage en mai/juin en fonction des enjeux, notamment en complétant dans la mesure du possible les tableaux par rapport aux espèces et habitats cibles mais aussi des éventuelles contraintes écologiques ou réglementaires (espèces protégées, impératif de gestion des servitudes, ...)
- de renforcer dès à présent les suivis sur l'avifaune, en particulier en période de reproduction, au regard des interactions possibles ou des contraintes induites de mise en œuvre des modalités de gestion ;
- d'étendre les suivis floristiques et de végétation jusqu'en septembre notamment au contexte amphibie, secteurs inondés ou exondés en fonction des périodes de l'année.

Fait à Amiens, le 19 juin 2024

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

Franck SPINELLI